



31 décembre 2018

Lettre circulaire AI n 383

Lettres circulaires AI abrogées

Dans le cadre de la mise au net de l'ensemble des lettres circulaires AI, nous vous communiquons par la présente la liste de toutes celles qui ont été abrogées. Elles ont été déplacées dans les archives.

Nous souhaitons ne plus utiliser les lettres circulaires que pour fixer des règles ayant valeur de directives. C'est ce que nous faisons depuis le 1^{er} janvier 2017.

Lettre circulaire AI n	Motif de l'abrogation
369	Remplacé par la lettre circulaire AI n° 378
373	Réglée dans la circulaire (ch 184.1 CMRM)
374	Réglée dans la circulaire (CMAV)
377	Réglée dans la circulaire (partie 6 CMRP) Réglée dans la circulaire (ch 1022.1 CMR)